AR Prefecture
006-210600540-20261005-091_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°091/2026

OBJET : MEDIATHEQUE : Renouvellement du schéma départemental de développement de la lecture publique

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la volonté du Département des Alpes-Maritimes, titulaire de la compétence obligatoire en lecture publique, de déployer une politique culturelle ambitieuse pour garantir l'accès à la lecture, à la culture et aux savoirs sur l'ensemble du territoire,

Vu les missions de la médiathèque départementale pour soutenir et accompagner les bibliothèques municipales et intercommunales des Alpes-Maritimes,

AR Prefecture
006-210600540-20261005-091_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Vu la volonté de la commune de Drap de bénéficier des services apportés par la médiathèque départementale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Renouvelle la convention de développement de la lecture publique entre le Département et la commune de Drap, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, et travaille avec le Conseil Départemental sur les contrats d'objectifs et de moyens, joints également à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder à la signature de ladite convention et tout document y afférent.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI La secrétaire de séance, Peggy PALANCA





Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le :

09 OCT. 2026